2026/045
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 1.1 : Marchés publics
26.D.036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 avril 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G. MARY à K. MELIN, A. LEDANOIS à F. BRISSET, A. VAGNER à R. LEBARBIER, J. BOZEC à G. THOMAS-ROUTIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

APPEL D'OFFRES : TRAVAUX ET MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Exposé :

Le conseil municipal de Flamanville, sur les conseils des services de gendarmerie, a émis une demande d'ouverture d'un système de vidéoprotection auprès des services de l'Etat par la délibération 24.D.051 du 4 juillet 2024.

Cette demande fait suite à une recrudescence des actes d'incivilités, d'infractions et de délits répertoriés sur la commune.

Ainsi les services de gendarmerie ont identifié des points précis afin de déployer deux caméras extérieures et neuf caméras sur la voie publique.

Suite à l'accord des services préfectoraux la commune a signé un contrat avec la société Vidéoconcept, représentée par M. Vincent Péru, pour un montant de 9 997.50 € HT.

Le travail effectué par ce maître d'œuvre a permis d'identifier les besoins techniques et stratégiques de ce système, tout en proposant un cahier des charges et des Documents de Consultation des Entreprises (DCE). Un appel d'offres est désormais nécessaire afin de sélectionner une entreprise de fourniture et pose de système de vidéoprotection.

Délibération :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L 251-1 et L 255-1 du code de la Sécurité intérieure,

Vu la délibération du conseil Municipal de Flamanville n°24.D.051, du 4 juillet 2024, demandant l'ouverture d'un système de vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral 2025-105 autorisant la commune de Flamanville à se doter d'un système de vidéoprotection pour cinq années,

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260423-26D036-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

2026/045
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 1.1 : Marchés publics
26.D.036

Considérant les incivilités, infractions et délits commis sur le territoire de Flamanville,

Considérant le rapport des services de gendarmerie du 10 mai 2024,

Considérant l'estimation financière de la mise en place d'un système de vidéoprotection,

Considérant le besoin exprimé par les autorités et la commune,

Le Maire propose au conseil municipal de lancer un appel d'offres pour des travaux et la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Lancer un appel d'offres afin de doter la commune d'un système de vidéoprotection.
- De valider les crédits au budgets communal.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif au lancement de cet appel d'offres.

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

V. DALBIN **F. BRISSET**

MAIRIE DE FLAMANVILLE 50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260423-26D036-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

2026/046
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 7.1 : Décisions Budgétaires
26.D.037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 avril 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G. MARY à K. MELIN, A. LEDANOIS à F. BRISSET, A. VAGNER à R. LEBARBIER, J. BOZEC à G. THOMAS-ROUTIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRAVAUX ET MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Vu l'article L 2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil Municipal de Flamanville n°24.D.051, du 4 juillet 2024, demandant l'ouverture d'un système de vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral 2025-105 autorisant la commune de Flamanville à se doter d'un système de vidéoprotection pour cinq années,

Considérant le coût de la mise en place d'un système de vidéoprotection,

Considérant que l'achat d'un système de vidéoprotection ouvre des droits à des subventions,

Afin de financer une partie de l'acquisition du système de vidéoprotection, le Maire propose au conseil municipal l'autorisation de demander des subventions.

Un système de vidéoprotection est éligible aux subventions suivantes :

- Le FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance).
- La DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).
- La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Ces travaux pourront également être financés par le FCTVA.

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260423-26D036-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

2026/046
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 7.1 : Décisions Budgétaires
26.D.037

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Demander à bénéficier des subventions citées.

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

V. DALBIN **F. BRISSET**

MAIRIE DE FLAMANVILLE 50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260423-26D036-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026